

tes plus ou moins fantaisistes qu'on nous donne des jansénistes au dix-septième siècle. Pour ne rien dire du clergé qui accepta avec respect les condamnations de Rome, combien y en eut-il, à la cour et dans le monde, qui eussent pu écrire avec Boileau : " Pour ce qui regarde le démêlé sur la grâce, c'est ce sur quoi je n'ai point pris parti étant tantôt d'un sentiment, tantôt d'un autre, de sorte que, m'étant parfois couché janséniste tirant au calviniste, je suis tout étonné que je me réveille moliniste approchant du pélagien ". (1)

Quant à Bossuet, il avait nettement pris position et dès la première heure. " Il disait souvent " rapporte son secrétaire " qu'il n'avait jamais seulement été tenté par aucun des maîtres ou des disciples de Port Royal ; que fermement et inébranlablement attaché à la vérité, il n'avait jamais voulu avoir d'autre parti que la vérité même ". (2) Rien dans sa vie ne vint démentir ces fières paroles. Aussi dans sa *Gallia orthodoxa* pourra-t-il s'écrier sur un ton de défi : " Qu'on nous cite un endroit de l'univers où la bulle d'Innocent XI et les autres constitutions des papes contre le jansénisme aient été reçues avec plus de respect qu'en France. " (3)

Ce n'est donc pas sans surprise qu'on rencontre chez les écrivains modernes des phrases comme celle-ci : " C'est seulement par cette ressource de la soumission et du silence que Bossuet a réussi à se distinguer des jansénistes ". (4) Si on se donnait la peine de parcourir quelques-uns de ses ouvrages théologiques, on verrait que Bossuet avait une autre ressource de se distinguer des Jansénistes, et que cette ressource c'était d'accepter comme il l'a fait, avec une conviction intime et profonde, la doctrine de S. Augustin et de S. Thomas qu'il regardait et que nous regardons avec lui comme la doctrine traditionnelle de l'Eglise.

Qu'on relise en particulier cet incomparable " *traité du libre arbitre* " où Bossuet expose en un style, fait de clarté

---

(1) Lettre à Brossette — 7 Déc. 1703 : Le Jansénisme de Madame de Sévigné " la charmante affiliée de Port Royal ", n'était guère plus profond. Cf. Sainte-Beuve — Port Royal, liv. 5, ch. 9. Et à ce propos n'est-il pas plaisant de voir Jos. de Maistre aller chercher chez Mad. de Sévigné l'expression dernière du vrai portrait de la secte (Eglise Gallicane, liv. I, chap. III.) — (2) Cité par Beausset : Vie de Bossuet, liv. 2, ch. 18. — (3) Discours préliminaire LXXVIII. — (4) Cité par Strowski — Pascal et son temps 3<sup>e</sup> vol, ch. VI<sup>e</sup>.